

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES**



Délibération n° 2025 / 015

**Séance ordinaire du 04 mars 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 26 février 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : M. ABELA

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24 Représentés : 4 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 22

Abstention : 5

Votes contre : 1

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 28

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Marc RADIGALES à Mme Véronique BOURCET – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : M. Michel DORLET.

Objet : Approbation de l'avenant à la promesse de vente entre la commune de Cabriès et la société Science Park Cabriès sur les parcelles cadastrées section BY n° 201 et 119.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2241-1 et L. 1311-9 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3211-14 ;

Vu les délibérations n° 2023/057 et 2023/058 en date du 18 juillet 2023 portant respectivement sur la cession et la promesse unilatérale de vente sous condition suspensive de déclassement des parcelles cadastrées section BY n° 2p et BY n° 119 ;

Vu l'avenant à la promesse de vente prévoyant la mise à jour des références cadastrales des parcelles concernées, des délais relatifs à l'obtention d'un permis de construire et à la promesse de vente ;

Vu la réunion de la commission aménagement du territoire du 26 février 2025 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section BY n° 201 (anciennement BY n° 163) est issue de la division d'une parcelle de plus grande importance cadastrée section BY n° 119 ;

Accuse de réception en préfecture
M19-211300799-20250304-DEL_2025_015-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Considérant que la mise à jour des références cadastrales n'impacte nullement le prix de la vente initialement fixé à SEPT MILLIONS TROIS CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (7 319 000,00 EUR) ;

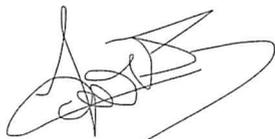
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant à la promesse de vente entre la commune de Cabriès et la société SCIENCE PARK CABRIÈS ;
- **Confirme** les conditions de la vente telles que définies dans la délibération n° 2023/058, à savoir un prix de cession de 7 319 000,00 euros payable comptant le jour de la constatation authentique de la réalisation de la promesse ;
- **Autorise** le maire à signer l'avenant à la promesse de vente ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **Précise** que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le 4 mars 2025

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON

